



Le statut de l'animal : ni homme ni objet

GEORGES CHAPOUTHIER

*L'Occident a mis près de 2 000 ans à admettre que l'animal n'est ni une sorte d'homme, tel le renard du **Roman**, ni un objet, comme le suggéra Descartes, mais une créature douée de sensibilité.*

De nombreuses espèces vivantes, animales ou végétales, peuplent la biosphère et la partagent avec l'espèce humaine. Le statut des animaux, notamment de ceux qui, par leur morphologie, semblent se rapprocher de l'homme, a soulevé diverses questions : comment doit-on traiter ces êtres familiers, compétiteurs, voire ennemis ? Les différentes civilisations ont apporté à ces questions des réponses variées. Nombre d'entre elles «anthropomorphisent» l'animal, le concevant comme une sorte d'homme modifié, ou même de dieu conçu à l'image de l'homme. De cette approche sont nées les chimères, mêlant l'homme à l'animal et pourvues des vertus attribuées à l'animal composant la chimère. On en trouve des exemples aussi bien parmi les dieux hindouistes que chez les dieux à têtes d'animaux de la mythologie égyptienne. Comment les différentes conceptions morales de l'animal, de l'animal humanisé à l'animal réduit à l'état d'objet, ont-elles évolué dans la civilisation occidentale ? La réponse à cette question est d'un intérêt primordial pour la pratique scientifique, dans la mesure où elle guide les différentes conceptions de l'expérimentation animale pratiquée aujourd'hui.

La pensée occidentale repose essentiellement sur la pensée grecque et sur la pensée juive. Ces deux courants de pensée prônent le respect de l'animal. Schématiquement, on peut dire que, chez les Grecs, deux traditions philosophiques cohabitent. Pour les tenants du courant «rationnel», dont Aristote est sans doute l'exemple le plus célèbre, seuls semblent compter l'intérêt de l'homme et la connaissance scientifique. Toutefois, ce penseur, père, à la fois, de la philosophie et de la biologie, n'a jamais émis la moindre remarque sur une éven-

tuelle prise en compte de la douleur des animaux ! D'autres philosophes anciens, tel Pythagore, ou tardifs, tel Plutarque, voire même quelques philosophes de l'époque classique, par exemple le successeur d'Aristote, Théophraste, ont développé des thèses très favorables à l'animal.

LE STATUT DE L'ANIMAL DANS L'ANTIQUITÉ

Certains de leurs arguments sont dépassés, pour la pensée occidentale d'aujourd'hui : par exemple, les philosophes grecs soutenaient que les sacrifices animaux ne plaisaient pas aux dieux ou que, par la métempsycose, l'animal était une sorte de réceptacle de l'âme d'un parent décédé ; en revanche, d'autres arguments sont remarquablement modernes, car ils soulignent la parenté morphologique, et même comportementale, des animaux et de l'homme. Dans un savoureux traité qui lui est attribué, Plutarque imagine une conversation entre Ulysse, la magicienne Circé et Gryllus, un compagnon d'Ulysse, que Circé a transformé

en porc (voir l'illustration en haut à gauche). Ulysse souhaite voir ce dernier retrouver sa forme humaine, et Circé propose d'interroger Gryllus pour connaître ses souhaits. Ce dernier affirme qu'il souhaite vivement rester un porc et décrit dans le détail toute une série de vertus animales qui suggèrent, selon lui, que les animaux sont meilleurs que les hommes !

Dans leur ensemble, tous ces arguments aboutissent à une conception anthropomorphique des animaux, d'autant que la communication animale est alors souvent prise pour un langage. Il n'en reste pas moins vrai que certains passages de ces auteurs anciens ont des accents qu'un auteur moderne ne renierait pas. Ici encore, les Grecs ont été les précurseurs de l'Occident. Si l'on oppose le courant rationnel et ce courant zoophile, on peut même affirmer qu'existe déjà, en germe, dans l'Antiquité, une opposition entre expérimentateurs et partisans de la protection des animaux, opposition qui ne réapparaîtra en Occident qu'au XIX^e siècle.

Dans la pensée juive, source de la pensée chrétienne, un grand nombre de préceptes visent au respect de l'animal : interdiction de la chasse d'agrément ; abattage rituel avec un couteau parfaitement aiguisé afin de causer le moins de douleur possible à l'animal ; repos hebdomadaire du sabbat pour l'animal de travail, notamment. Avant qu'il ne soit chassé du paradis terrestre, l'homme était conçu pour vivre en harmonie avec les animaux. Selon certains commentateurs modernes, le fondement de la relation entre l'homme et l'animal, dans le judaïsme, réside dans le commandement donné aux fils de Noé qui leur interdit de consommer la viande avec



En Égypte antique, les animaux sont déifiés : le dieu singe **Thot** protège le scribe royal **Nebmertouf**.

Photo Josse

son sang. L'interdit ne porterait pas tant sur le sang lui-même que sur le sang médiateur de la vie : aussi longtemps que le sang continue à circuler dans le corps, l'animal est vivant et doit être respecté ; lorsque le sang a cessé de circuler, le corps de l'animal devient semblable aux objets inertes et peut alors être utilisé. L'ensemble du discours distingue clairement l'animal de l'objet comestible.

La pensée européenne évolue au Moyen Âge vers des conceptions hétéroclites des rapports avec l'animal. Durant cette période, troublée par des guerres, des invasions, des épidémies, le respect de l'animal n'est pas un des principaux objets de préoccupation. Les esprits se réfugient dans un univers religieux ou mystique, qui adopte les dogmes aristotéliens. Dans cet univers centré sur Dieu, l'animal n'a guère de place et la pratique quotidienne le relègue au rang d'objet, même si un certain nombre de penseurs chrétiens ont plaidé pour un plus grand respect des animaux. Cependant, à côté de cette émergence d'un animal-objet cohabite une conception anthropomorphique, ainsi qu'en témoignent à la fois les fabliaux, comme le *Roman de Renart*, où les animaux sont humanisés, et les procès intentés à certains animaux. Ainsi, en 1314, un taureau est condamné à mort par un tribunal pour avoir tué un homme ; l'arrêt est confirmé par le parlement de Paris. Un peu plus tard, les rats dans leur ensemble furent défendus avec succès par l'avocat Chassanée contre une menace d'excommunication prononcée à leur endroit par l'évêque d'Autun ! Les exemples abondent : des ultimatums, des anathèmes ou des procès sont lancés par les autorités religieuses contre des insectes ou contre des sangsues.

À la Renaissance, le centre du discours quitte Dieu pour passer à l'homme. C'est la naissance d'un humanisme triomphant, mais le statut de l'animal n'en est guère amélioré. Notons cependant une exception chez Montaigne, qui prône le respect de l'animal en s'appuyant sur des arguments semblables à ceux des philosophes grecs. Montaigne, un Ancien au cœur de la Renaissance ?

Puis vient Descartes. En proposant le concept d'animal-machine, Descartes consacre sans équivoque l'assimilation de l'animal à un objet. Cette adoption a deux conséquences simultanées. Une conséquence favorable à la science : puisque l'animal (et le corps humain) sont des machines, on peut les analyser et en étudier le fonctionnement. Une conséquence très fâcheuse sur la morale : puisque l'animal est un automate, il ne ressent aucune douleur, et l'on ne doit pas se préoccuper de ce qu'il ressent. La pensée de Descartes est à l'origine d'un triomphe scientifique et d'un désastre

moral. Quelques siècles plus tard, les écrits de Claude Bernard – la charte de la biologie moderne – défendent la légitimité absolue de l'utilisation de l'animal comme un objet, qu'il faut disséquer vivant pour en comprendre le fonctionnement interne. La biologie moderne s'est construite sur ces bases cartésiennes.

L'ANIMAL-OBJET

La fin du ^{xix}e siècle marque le triomphe de cette conception de l'animal-objet. L'homme est le monarque absolu d'une nature conçue comme un simple « environnement » de l'espèce humaine. Cette conception est aussi liée au triomphe de l'Europe qui colonise le monde. Même si l'Occident a, depuis lors, nuancé son propos, nous sommes encore très influencés par cette vision du monde où l'homme s'est attribué tous les droits sur la nature. Notre système législatif et juridique napoléonien considère encore l'animal comme un bien meuble ou immeuble !

Si la conception de l'animal-objet s'est

peu à peu imposée en Occident, ce fut surtout parmi les penseurs et les philosophes. Même au temps de Descartes, certains êtres plus sensibles admettaient difficilement que l'animal soit « une machine ». Ainsi, Madame de Sévigné notait à propos des animaux : « Des machines qui aiment, des machines qui ont une élection pour quelqu'un, des machines qui sont jalouses, des machines qui craignent. Allez, allez, vous vous moquez de nous ; jamais Descartes n'a prétendu nous le faire croire ! »

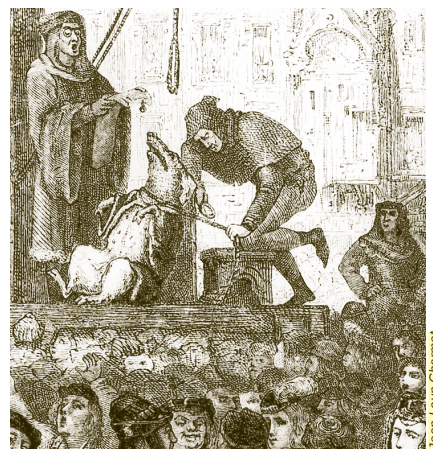
Ce « bon sens » a été conforté par les connaissances scientifiques. Les biologistes ont montré que, si l'animal était considéré comme une machine, cette machine fonctionnait d'une manière très proche de la « machine humaine » : la physiologie, la biochimie, le comportement des animaux dits supérieurs sont extrêmement proches de ceux de l'homme. Toutefois, si l'on a réussi à enseigner des rudiments de langage à des singes anthropoïdes, il reste à l'homme, dans l'état actuel des connaissances, deux spécificités : le lan-



Jean-Louis Nou / AKG Paris

En Inde, les dieux étaient souvent des chimères mêlant l'homme et l'animal. Ici Narasimha, la quatrième incarnation de Vishnou.

Photo Jesse



Jean-Loup Charnet

Dans le *Roman de Renart* (à gauche), l'animal est humanisé, tout comme l'étaient certains animaux, jugés à l'égal de l'homme. Ainsi cette truie de Falaise, suppliciée par pendaison en public (à droite).

gage articulé et la pensée symbolique. Toutefois, cela ne paraît pas devoir justifier le traitement de l'animal comme un simple objet. Mieux encore, la théorie de l'évolution, étayée par des preuves paléontologiques, anatomiques, génétiques et moléculaires, montre que, non seulement l'animal ressemble à l'homme, mais qu'il est son ancêtre et son cousin!

L'ANIMAL, ÊTRE SENSIBLE

Toutes ces raisons, auxquelles s'ajoutent de possibles influences de philosophies d'Extrême-Orient, ont conduit à la conception de l'animal-être sensible. Cette conception, défendue par des philosophes comme Schopenhauer ou Bentham, a connu un succès notable dans une branche de la philosophie anglo-saxonne nommée utilitarisme. Schématiquement, l'utilitarisme défend une thèse selon laquelle la morale a pour but de diminuer la quantité de douleur et de souffrance. Nombre de ses tenants considèrent qu'il n'y a pas lieu de séparer l'animal – qui peut éprouver de la douleur – de l'homme, dans cette lutte contre la douleur.

En extrapolant ces thèses, on mettrait sur le même pied (moral) l'animal et l'homme, avec des conséquences désastreuses pour notre espèce. C'est pourquoi de nombreux auteurs humanistes ont fait valoir, à juste titre, le danger de ces thèses. Réfuter l'animal-objet ne doit pas faire renaître l'animal humanisé.

Sans aller jusqu'à ces excès de l'utilitarisme anglo-saxon, la loi française a subi une série de transformations qui, dans certaines conditions, ont amélioré le statut de l'animal. Les mauvais traitements ont été interdits à l'égard des animaux domestiques ou en captivité (sauf dérogations particulières, par exemple pour les courses de taureaux ou les combats de coqs). L'expérimentation animale a été soumise à de nombreuses

contraintes administratives, telles la nécessité, pour les chercheurs, de posséder une autorisation d'expérimenter limitée à certaines espèces et à certains types d'expériences, l'amélioration de la qualité et du confort des animaleries, ou encore l'anesthésie obligatoire pour les opérations chirurgicales douloureuses chez les vertébrés. Enfin, une modification du Code civil (loi 99-5 du 6 janvier 1999, articles 24 et 25, modifiant les articles 524 et 528) distingue clairement, pour la première fois, l'animal et la chose. En outre, des lois d'inspiration écologique protègent aujourd'hui les espèces sauvages dans leur ensemble, grâce, par exemple, à la création de parcs nationaux, et aux interdictions ou moratoires de la chasse de certaines espèces protégées. Certes, ces mesures restent insuffisantes, comme en témoigne, par exemple, l'absence d'interdiction de disséquer, sans anesthésie, des animaux aussi évolués que la pieuvre ou le homard.

Un grand courant visant à davantage de respect des animaux, en particulier, et de la nature, en général, progresse en France et dans tous les pays occidentaux. Deux courants opposés, tout aussi forts, s'affrontent : un courant de pensée d'origine cartésienne, qui fait de l'homme le maître absolu de son « environnement » et des objets-animaux qui le peuplent, et un courant de pensée anticartésien et écologique, qui veut imposer des limites au pouvoir de l'espèce humaine sur la nature.

Comment concilier ces positions divergentes, voire contradictoires ? Comment s'éloigner de la conception napoléonienne de l'animal-objet, sans tomber dans les excès anthropocentristes ? En France, une conception originale de l'animal-être sensible a été proposée et nous semble répondre aux différentes objections faites tant à l'animal humanisé qu'à l'animal-objet. Ce courant de pensée, qui s'appuie sur une Déclaration universelle des

droits de l'animal, a souvent été mal compris par ses adversaires, qui ont voulu y voir des positions utilitaristes, analogues à celles des Anglo-Saxons. Pourtant, ce courant, depuis le début, s'est clairement démarqué de ces positions, puisque, tout en réclamant que l'homme attribue des droits à toutes les espèces animales, il affirme la spécificité des droits de l'homme. Lorsque les droits de l'homme sont en danger, il reconnaît leur priorité face aux droits de l'animal : l'espèce humaine a le droit de défendre sa survie en priorité. C'est le cas, notamment, dans la recherche biologique et médicale, qui vise, à terme, à l'amélioration de la santé humaine.

Toutefois, cette priorité ne doit intervenir que lorsque l'homme est menacé dans ses droits fondamentaux et dans sa survie. Il n'est pas moralement admissible, du fait même de la sensibilité des animaux, de les faire souffrir pour un simple amusement de l'homme, comme, par exemple, dans les jeux sanglants que sont la chasse d'agrément ou les courses de taureaux. Tout en préservant la spécificité de l'espèce humaine, ce courant oppose clairement l'animal à la chose et lutte pour une transformation de la législation napoléonienne, afin qu'à côté des hommes et des objets existe enfin pleinement une catégorie d'« êtres sensibles », protégés par des règlements spécifiques.

Georges CHAPOUTHIER est directeur de recherche au CNRS dans le laboratoire CNRS-Universités Paris 6 et Paris 7, Personnalité et conduites adaptatives.

G. CHAPOUTHIER, *Au bon vouloir de l'homme, l'animal*, Éditions Denoël, 1990.

Cl. COMBES et **Ch. GUITTON**, *L'homme et l'animal. De Lascaux à la vache folle*, Éditions Pour la Science, 1999.